



Le Président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez récemment reçu votre avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties et vous avez pu constater une augmentation très importante du taux de taxation départemental.

Je tenais à vous dire à quel point je déplore cette augmentation de la fiscalité du Département et à vous expliquer les raisons qui ont contraint la majorité départementale à l'adopter.

Depuis 2014, l'État a décidé de transférer une partie de son déficit, à hauteur de 11 milliards d'euros sur les collectivités locales. Pour y parvenir, il réduit fortement la dotation globale de fonctionnement qu'il doit verser à ces collectivités en contrepartie des missions qui leur ont été transférées dans le cadre de la décentralisation.

Le département des Yvelines est, en proportion, le plus touché de France par cette baisse de dotation : **en quatre ans à peine nous perdons 125 M€ c'est à dire environ 90% de la somme que l'État nous versait jusqu'en 2013 !** Lorsque j'ai protesté contre cette confiscation brutale de nos ressources, en proportion plus importante que celle que subit Paris ou les Hauts de Seine, le gouvernement m'a répondu que les Yvelines étaient riches et que notre fiscalité départementale étant faible, nous n'avions qu'à l'augmenter !

C'est ainsi, hélas ! , que fonctionne notre pays : les gestionnaires prudents et modérés sont sanctionnés. Ceux qui dépensent sans se soucier des équilibres financiers et du niveau de pression fiscale sont encouragés.

Je vous en donnerai deux exemples supplémentaires :

- L'État prélève sur nos recettes une somme de 41 M€, qui en 3 ans a augmenté de 26 M€, pour les redistribuer au profit d'autres départements dont les finances sont déséquilibrées.
- L'État a cessé de compenser le coût des allocations de solidarité nationale et en particulier du revenu de solidarité active (RSA), dont la charge a augmenté de façon importante du fait de la crise économique. Dans les Yvelines, ce sont plus de 135 M€ que le contribuable départemental doit financer chaque année au titre de cette allocation et de celles versées aux adultes handicapés et aux personnes âgées. Bien entendu, l'État fixe seul les conditions d'accès à ces allocations, leurs montants et leur augmentation. Mais c'est de façon croissante, année après année, le département, c'est-à-dire vous, qui en supportez le coût.

**C'est donc, en cumulant l'effet de ces mesures, une perte de recettes proche de 200 M€ que le département des Yvelines a dû absorber.** Cela se révèle d'autant plus difficile que notre collectivité est déjà celle qui, dans toute la France, a le niveau de dépenses par habitant le plus faible !

Faire des économies est à l'évidence plus facile quand vous dépensez beaucoup que lorsque vous dépensez peu et qu'il n'y a pas de « gras » dans votre budget. C'est vrai d'une famille, d'une entreprise; ça l'est aussi pour une collectivité publique.

# LETTRE OUVERTE

Pour simplifier, notre budget de fonctionnement annuel est de l'ordre de 1 000 M€. Environ 550 M€ correspondent au coût des dépenses et allocations de solidarité sur lesquelles nous n'avons que peu d'influence. Un peu moins de 200 M€ concernent la rémunération de nos personnels qui, pour l'essentiel, sont les agents publics qui font fonctionner nos services sociaux, assurent l'entretien des routes et la logistique des collègues. **Cette masse salariale est elle aussi la plus faible de tous les départements de France.**

Vous le voyez, l'absorption sans recette nouvelle, des pertes de recettes que nous infligent l'État aurait supposé de supprimer la quasi-totalité des autres dépenses départementales ! Plus encore, elle aurait imposé de cesser nos investissements faute d'être capable d'apporter la part d'autofinancement qui est nécessaire pour pouvoir les financer sans entraîner notre collectivité dans une spirale d'endettement insoutenable.

Or ces investissements, qui concernent pour l'essentiel nos collègues, les infrastructures de transport et les routes, le logement et la construction des réseaux Internet à très haut débit, sont nécessaires d'abord pour vous et vos familles mais aussi pour soutenir notre économie dans une période de crise profonde et pour aider les communes et les intercommunalités à financer leurs projets de proximité.

Pour me résumer :

- Le surcroît d'imposition que je vous demande de consentir n'a pas pour objet d'augmenter les dépenses de notre collectivité mais de **remplacer partiellement les recettes que l'État nous confisque** arbitrairement.
- **Ces recettes seront utilisées pour la plus grande partie afin de financer des investissements** nécessaires à la qualité de votre vie et des services publics et à l'attractivité de notre territoire et pour une faible part à **des mesures nouvelles profitant directement aux ménages yvelinois.**
- **Je m'engage**, et cet engagement pourra être vérifié année après année, **à poursuivre la diminution engagée depuis 2014 de nos dépenses de fonctionnement.**
- Enfin, je déploierai tous les efforts pour qu'une fois ce choc brutal sur nos finances absorbé, nous puissions **réduire notre fiscalité avant la fin du mandat** de l'assemblée départementale en 2020.

Voilà les éléments d'explication qu'il me semblait nécessaire de vous fournir. Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient en savoir plus ou vérifier l'authenticité de mon argumentation, le Département met à leur disposition un site internet dédié sur lequel davantage d'informations seront disponibles.

En vous réitérant mes regrets, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de ma meilleure considération et de ma sincère reconnaissance.



Pierre Bédier,  
Président du Conseil départemental